

Conseil Municipal n°6

Séance du 1er Juin 2021 à 20 h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire,

Date de convocation : 28/05/2021

Personnes présentes : 14/15 conseillers

Christophe VACHERON – Sandrine MARECHET - Odile PINTURIER – Elisabeth LAFANECHERE - Hervé DUQUESNE – Didier CHAMBON – Didier MASSACRIER – Jean LESQUIR – Frédéric MILLET – Sylvie DALLERY – Serge LOMBARDIN – Marie-Claire JASSERAND – Isabelle BRUNEL-Valérie GUILLAUME.

Secrétaires : Sophie COMBREAS-GOUTEY, Karine PASCAL

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Absent excusé : Julien DELHEUR

Le maire propose un changement à l'ordre du jour :

Le point bail commercial est remplacé par l'autorisation à signer la convention de mise à disposition de terrains avec Loire Forez Agglomération car le maire manque d'élément à ce sujet.

1- Approbation du dernier compte-rendu de conseil

M. le maire invite le conseil municipal à faire d'éventuelles remarques sur le dernier compte rendu.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix

2- Droit de préemption urbain

M le Maire rappelle :

La réception d'un dossier de déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, reçu en mairie. Ce dossier concerne les parcelles suivantes :

Le bien situé rue de LA CROIX VERTE

Références cadastrales :

Section A 1164 LA ROCHE 00ha 03 a 95 ca

Section A N° 1165 LA ROCHE 00ha 12 a 55 ca

Section A N° 1835 LA ROCHE 00ha 18 a 41 ca

Section A N°2298 LA ROCHE 00ha 06 a 27 ca

Achat à la hauteur de 49 800 €

Sur une zone « économique ». Achat de 4 parcelles à La Roche sur l'ancien site de la scierie.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'acquisition éventuelle de cette propriété.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas s'opposer à cette vente.
Approuvé à 14 voix sur 14.**

3- Décision modificative

M le Maire passe la parole à l'adjoint aux finances :

La première décision modificative concerne la section fonctionnement du budget.
Pour être en accord avec la trésorerie et la dernière délibération d'affectation de résultat,

M. Didier MASSACRIER propose la décision modificative suivante :

Décision modificative n°1

Recette section de fonctionnement
CHAP 002 excédent antérieur - 10€
Dépenses section de fonctionnement
CHAP 011 Article 6064 fournitures administratives +10€

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette décision modificative.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative.

Approuvé à 14 voix sur 14.

4- Création d'un poste VTA

M le Maire rappelle :

Qu'il est possible de recruter une personne dans le cadre d'un contrat de volontaire administratif territorial. Ce contrat aidé est réservé à certains employeurs du secteur non marchand, en particulier les collectivités territoriales.

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leur besoin. Ils aident notamment les acteurs locaux à mobiliser des financements du plan de relance.

Dans le cadre de ce recrutement, il s'agit d'une opportunité, pour mettre le pied à l'étrier à des jeunes diplômés (BAC + 2). Ce VTA doit avoir une mission de 12 à 18 mois sur 75 % minimum de temps de travail. L'état subventionne à hauteur de 15 000 euros pour les collectivités de moins de 3000 habitants.

Ce serait une aide bienvenue pour le projet centre-bourg, la réflexion sur le tiers-lieu, les espaces à aménager.

Le maire propose de participer à ce dispositif, ce qui serait une opération blanche financièrement pour un jeune recruté à 75% pendant un an. Il pourrait passer un peu de temps à Loire Forez Agglomération, en doublure pour s'imprégner des méthodes et du travail demandé.

Il s'agirait d'une personne qui a déjà une petite expérience.

Les candidats nous seront proposés et l'un d'entre eux sera sélectionné suite à un entretien avec la M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur le recrutement de ce VTA.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce recrutement.

Approuvé à 14 voix sur 14.

5- Autorisation à donner au maire pour la signature de la convention de mise à disposition de terrain et de gestion de mobilier en lien avec le chemin de St Jacques de Compostelle.

M le Maire rappelle :

Une Convention entre LFA et la commune de St Georges Haute Ville doit être signée pour la mise à disposition d'espaces pour l'installation de tables de pique-nique à Montsupt et devant le gîte, de panneaux d'information, d'un banc en face de la mairie et d'un éco-compteur le long du cheminement. La durée de la mise à disposition du terrain est de 12 ans renouvelable. La commune doit entretenir les espaces attenants et gérer l'entretien régulier (toilettes sèches), aux frais de Loire Forez Agglomération. On doit aussi laisser le libre accès des sites. Au bout des 12 ans, les équipements deviennent propriété de la commune.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur la signature de cette nouvelle convention.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette convention.

Approuvé à 14 voix sur 14.

Suite de l'ordre du jour :

Infos diverses :

➤ Information pique-nique AFM Téléthon.

Pour remobiliser les équipes, un pique-nique est prévu le **samedi 19 juin** : chacun apporte son casse-croûte. Les Apéritifs et desserts sont offerts.

➤ Location de la salle des fêtes par la MRJC des Ratapenas pour le 18 Décembre.

Un Réveillon sur le thème de la confiance serait organisé le 18 décembre durant une journée complète par l'équipe des Ratapenas = action catholique des enfants. Cette dernière souhaite la salle des fêtes ce jour-là. la gratuité peut être en échange d'un don au CCAS si cette association dispose d'un minimum d'argent. Elle n'aurait à sa charge que le chauffage, soit 20 euros + elle procéderait au nettoyage (sinon, 125 euros).

Selon le nombre de participants, on pourrait leur proposer aussi la salle des associations. Un élu remet en doute la possibilité de faire la gratuité pour une association à caractère religieux. Affaire à suivre.

➤ **Devis Saisons Vertes pour tondeuse.**

Une tondeuse a été endommagée.

Pour information trois devis avaient été demandés : à Saisons Vertes, St Galmier Motoculture et MT Motoculture à Montbrison. Le devis retenu est celui de St Galmier Motoculture qui reprend l'ancienne à 600 euros. Le devis devient du coup plus intéressant : 1 344 euros (Tondeuse STEEL 3 vitesses, pro).

On pourra s'interroger sur l'idée de faire intervenir une entreprise pour l'entretien des espaces verts ou bien commencer par un contrat aidé éventuellement pour anticiper un départ en retraite.

➤ **Demande de la paroisse pour une utilisation hebdomadaire de salle pour la Catéchèse.**

Dans la convention du gîte Jacquaire, il est déjà prévu que la paroisse puisse la salle principale. Il lui faudrait 3 salles pour 3 groupes de 10 élèves pour une heure hebdomadaire. (Salle des associations, gîte Chamussy, église ?). 3 lieux, c'est beaucoup. Il faut affiner les choix, mais tout le monde est d'accord pour dire la commune ne peut répondre que partiellement à cette demande.

Tour de table :

- **Communication** : distribution flyers réunion publique.
- **Tour du Forez** : possibilité de réserver pour 50 Hautevillois.
- **Animation fêtes des mères** suite à l'affichage des textes : Animation par la compagnie Kamina.
- **Bulletin Municipal** entre le 15 et le 22 juin 2021.
- L'idée de **l'organisation d'une course d'orientation** tombe à l'eau car il faut une carte spécifique.
- **La voirie** devient une compétence Loire Forez Agglomération.
- La question du **positionnement des élus** lors de la réunion publique est mise sur la table. Il est donc prévu un temps de travail avec le cabinet LINK pour préparer la réunion.
- **Espace de la Roche** : un élu propose de marquer l'ouverture de cet espace au public. il serait intéressant d'imaginer un évènement pendant lequel, on peut associer la population. Suite aux échanges, ressort l'idée d'un pique-nique partagé, soit le 4 juillet à partir de 12h.
- **Illiwap** : on pourrait potentiellement mettre un panneau publicitaire de cette application : le coût (95 cmx 35 cm) 120€+10€, plusieurs élus pensent que ces panneaux participent à la pollution visuelle de la commune.
- **Séminaire le 26 Juin 2021** sur conflit et panorama de la commande publique.
- **Fête de la musique**, si elle a lieu, ce sera le 18/06 et 19/06 sans buvette avec une jauge à 125 personnes.
- Fleurissement terminé.
- **19 juin** CMJ cabane à lire
- **Réunion cohésion sociale** :
Bilan cohésion espace public itinérant
Gens du voyage
Maison France services : trois sur Loire forez Agglomération
16 relais petits enfance
- **Recherche de mécénat** : pour l'instant : Quiquandon, Faure et La Carrière.

CLOTURE DE LA SEANCE à 22h26

**Prochain conseil municipal
Le mardi 6 Juillet 2021 à 20h
A la salle des fêtes.
De SAINT GEORGES HAUTE VILLE**

*Le Maire, Frédéric MILLET, Le présent compte rendu a été affiché en mairie
À partir du 8 juin 2021.*

Le Maire, Frédéric MILLET

